

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle Louise Michel à la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire (Covid-19), et conformément au décret n°2020-571 du 14 mai 2020, la séance a été externalisée vers un lieu adapté à la distanciation sociale de circonstance.

Présents : Mmes KOMONS – MASSON - BRIOT

MM. HASELVANDER – BINSFELD – JOLY – JEANDEMANGE – BADOINOT – GUILLERMO - MICHEL – POULAIN – BATONNET - SMET - GURY – ROSIER - BERNARD.

Absents excusés : Mme JEANMAIRE donne pouvoir à M. HASELVANDER

M. RUIZ donne pouvoir à GUILLERMO

M. FLORENTIN donne pouvoir à M. BERNARD

M. Flavien BATONNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 15 avril 2021, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Renouvellement du bureau de l'association foncière de Goncourt

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rajouter le point précité à l'ordre du jour.

CONSULTATION PUBLIQUE SARL THEVENY

(délibération n°2021-042)

Un arrêté préfectoral n°37/2021/ENV pris le 20 mai 2021 par le Préfet des Vosges porte consultation du public sur le dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées, présenté par la Sarl THEVENY de Damblain (88). Cette demande consiste en l'augmentation des capacités du site de méthanisation existant, déclaré en 2017 et pour lequel un permis de construire a été accordé en 2018. Les capacités de traitement d'intrants sont aujourd'hui limitées à 30 tonnes par jour et la demanderesse souhaiterait l'augmenter à 41,59 tonnes par jour soit pour un tonnage annuel de 15 180 tonnes. Les matières traitées seraient les suivantes : effluents d'élevage (fumiers et lisiers bovins) pour 10 500 tonnes, matières végétales issues d'exploitation agricole pour 4 180 tonnes et déchets de céréales pour 500 tonnes.

Après débats, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de la Sarl THEVENY de Damblain (88) par crainte d'une dérive liée à une surproduction de matières végétales issues d'exploitation agricole en faveur du méthaniseur au détriment des hommes.

Vote : pour 4, abstention 1, contre 14

Modification Statuts Cté de Communes Meuse Rognon Compétence Organisation de la Mobilité

(délibération n°2021-043)

Le 30 mars 2021, le conseil communautaire a émis un avis favorable à la prise de compétence Organisation de la Mobilité. Le maire précise que seront concernés par cette compétence : les voies douces, les services de transports locaux, les services à la personne. Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la prise de cette compétence par la communauté de communes Meuse Rognon.

(délibérations n°2021-044 et n°2021-045)

Le Maire informe le conseil que le poste de François Griot est nouvellement occupé par Chloë Richard qui est à la disposition des élus pour toute demande concernant le patrimoine et qui continue la mission engagée par François Griot concernant l'inventaire de la commune.

**POSTE D'ATTACHÉ
DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE
CONVENTION
CADRE 2021-2022-
2023 ET
CONVENTION
D'APPLICATION
2021**

La convention cadre passée avec la Région pour le financement du poste d'attaché de conservation du patrimoine est arrivée à son terme des 3 ans. La Région propose à la commune de renouveler cette convention cadre pour 3 années : 2021-2022-2023 qui a pour objet la mise en œuvre d'un programme arrêté en concertation avec la Région Grand Est appelé : inventaire général du patrimoine culturel à travers un partenariat technique et scientifique et un projet appliqué au territoire.

Cette convention permet de financer 50% du poste d'attaché de conservation du patrimoine.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accepter la convention cadre 2021-2022-2023.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour accepter la convention d'application 2021 relative aux activités culturelles et scientifiques de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

Pouvoir est donné au maire pour signer les 2 conventions précitées.

**VENTE D'HERBE A
GONCOURT**

(délibération n°2021-046)

Le maire indique qu'une consultation a été lancée pour la vente d'herbe à Goncourt.

Seul M. Jacky Berlot a répondu pour les parcelles « Les Combelles », « sous les HLM », « Terrain de foot » et « Bord de Meuse », pour un total de 140 euros.

Seul M. Freddy Baraux a répondu pour la parcelle « Saint-Jean » pour 80 euros.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour retenir ces offres.

**ASSAINISSEMENT
BOURMONT
TRANCHE DE
TRAVAUX 2021-2022**

(délibération n°2021-047)

Le maire informe le conseil que la phase 4 des travaux d'assainissement doit s'engager fin 2021 et se poursuivre sur 2022. Elle concernera la 3^{ème} tranche des travaux de raccordement des particuliers. Les rues concernées sont les suivantes : rue de la Ferrée, Boulevard des Etats-Unis, haut du Faubourg de France, rue Albert Chaput, rue la Charrois, rue du Général Leclerc, rue Notre-Dame, rue des Anciens Fossés. 38 foyers sont concernés.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour autoriser le maire à :

- lancer une consultation (procédure adaptée) pour la réalisation des travaux d'assainissement phase 4 répartis en un seul lot :

lot unique : travaux sur partie privée à Bourmont – tranche 3,

pour recruter une ou plusieurs entreprises en vue de les réaliser. Après ouverture des plis et analyse, l'offre la mieux-disante au vu des critères sera retenue.

Pouvoir est donné au maire pour valider le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises), signer les documents, prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation et engager le montant prévisionnel des dépenses qui s'élève à 296 922,40 euros HT. Les dossiers de demande de subventions ont été déposés. Une réunion publique concernant ces travaux est prévue le jeudi 22 juillet 2021 à 19h à la salle Louise Michel.

**COMPTE DE
GESTION 2020 DU
C.C.A.S.**

(délibération CCAS n°2021-01)

Les membres du conseil municipal, nommés au Centre communal d'Action Sociale de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 du C.C.A.S. qui a été dressé par le Trésorier de Bourmont, en conformité avec la comptabilité administrative de la commune. Vote : pour 6, contre 0, abstention 0.

Le Président quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2020 du C.C.A.S. de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon.

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2020 DU C.C.A.S.**

(délibération CCAS n°2021-02)

Le compte administratif 2020 du CCAS présente un excédent de 704,08 euros en fonctionnement. En tenant compte du résultat reporté de 2019, le compte administratif présente un excédent de clôture de 1 348,56 euros en fonctionnement. Les membres du CCAS approuvent le compte administratif 2020. Vote : pour 4, contre 0, abstention 0.

**AFFECTATION DES
RÉSULTATS
Budget C.C.A.S.**

(délibération CCAS n°2021-03)

Le Maire, président du CCAS, propose l'affectation suivante :

+ 1 348,56 euros en excédent reporté ligne 002.

Les membres du CCAS valident l'affectation précitée. Vote : pour 6, contre 0, abstention 0.

**BUDGET 2021 du
C.C.A.S.**

(délibération CCAS n°2021-04)

Budget 2021 du C.C.A.S. équilibré à 3 148,56 euros de dépenses et recettes en fonctionnement. Les membres du C.C.A.S. votent le budget : pour 6, contre 0, abstention 0.

**FORET
COMMUNALE**

(délibération n°2021-048)

Destination des coupes 2021 :

L'ONF propose les coupes 18, 23, 228, 229, 234, 2020, 115, 116 et 120.

Le conseil municipal décide l'inscription des coupes précitées à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

- vente en bloc et sur pied par les soins de l'ONF des parcelles :

Parcelles	Composition	Année de mise en vente
115	Sapins secs	2021
116	Sapins secs	2021
120	Sapins secs	2021

- exploitation par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'ONF, les arbres de futaies étant vendus façonnés par l'ONF, le surplus étant délivré à la commune :

Parcelle	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance
18		2021	2021
23		2021	2021
228, 229 et 234		2021	
220		2022	2021

- vente amiable en 2021 de taillis, houppiers, perches, brins, petites futaies par les soins de l'ONF au prix de 5 euros le m3 dans les parcelles 228, 229, 234.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

**LOCATION JARDIN
COMMUNAL à
GONCOURT**

Le maire informe qu'il a reçu une demande de M. Christophe Bottin domicilié à Goncourt pour louer le jardin communal situé derrière l'église de Goncourt cadastré 225.ZH.10.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour louer le jardin précité à compter du 15 juillet 2021 au prix de 20 euros par an.

**TARIFS LOCATION
SALLE DE
CONVIVIALITÉ à
NIJON**

(délibération n°2021-049)

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la location de la salle de convivialité située 4 rue de la Mothe à la commune déléguée de NIJON :

Durée de location	Tarif
24 heures	50 euros
48 heures	80 euros

Un chèque de caution de 100 euros sera demandé pour chaque location.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

**MISE EN VENTE
BATIMENT « LA
POSTE » à
GONCOURT**

(délibération n°2021-050)

Accord du conseil municipal pour mettre en vente le bâtiment « La Poste » situé 1 et 3 rue de la Fontaine à la commune déléguée de Goncourt, cadastré sections 225 AD 459 et 225 ZK 60, au prix négociable de 32 500 euros. Les diagnostics « plomb », « performance énergétique », « électricité » seront réalisés le 16 juillet 2021. L'Agence Postale sera déplacée dans un autre bâtiment communal.

Vote : pour 18, contre 0, abstention 1.

**MISE EN VENTE DE
LA FERME DES
NOYERS**

(délibération n°2021-051)

Le maire a reçu une proposition d'un couple souhaitant créer dans ce bâtiment des chambres d'Hôtes. Il propose au conseil de mettre en vente la Ferme des Noyers sur la base de l'avis de valeur établi par le notaire, soit 40 000 euros.

Accord du conseil municipal pour mettre en vente la Ferme de Noyers située sur le territoire de Brainville sur Meuse.

La procédure retenue est une vente aux enchères avec comme critères d'attribution : prix : 30%, projet de réhabilitation : 70%

La commission des bâtiments est désignée pour ouvrir et analyser les offres. Pouvoir est donné au Maire pour mener les formalités. La ou les personnes retenues seront tenues de réaliser leur projet dans un délai de 2 ans à compter de la date d'acquisition. A défaut de respecter cette condition particulière, l'ensemble dénommée « Ferme des Noyers » redeviendra propriété de la commune. Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

**VENTE DE
L'IMMEUBLE 13
RUE DU FAUBOURG
DU VIVIER**

(délibération n°2021-052)

Le maire a reçu une sollicitation de M. Gilles Cormorand et de Mme Catherine Bastard-Rosset pour acquérir au prix de 3 000 euros la maison située 13 rue du Faubourg du Vivier à Bourmont. Le maire rappelle qu'un couple de néerlandais s'était positionné sur cette maison l'an passé, que le conseil avait délibéré pour acter la vente mais les personnes se sont désistées.

Accord du conseil municipal pour vendre à M. Gilles Cormorand demeurant à Alby sur Chéran (74) et à Mme Catherine Bastard-Rosset demeurant à Saint-Jorioz (74) l'immeuble suivant :

Territoire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON (Haute-Marne)

Commune déléguée de BOURMONT

AB.218, immeuble, sis 13 rue du Faubourg du Vivier, pour 2 a 69 ca

Moyennant le prix principal de 3 000 euros.

Avec l'obligation pour les acquéreurs de réaliser le projet annoncé dans un délai de 2 ans à compter de la date d'acquisition. A défaut de respecter cette condition particulière, cet immeuble redeviendra propriété de la commune.

Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot-Blancheville.

Vote : pour 19, contre 0, abstention 0.

**ASSOCIATION
FONCIÈRE DE
GONCOURT
Renouvellement des
membres**

(délibération n°2021-053)

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre du président de l'association foncière de Goncourt l'informant du renouvellement des membres du bureau de l'association foncière.

Le Maire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon est membre de droit ou peut désigner un conseiller municipal pour le remplacer.

Le conseil municipal doit désigner trois membres pour 6 ans qui doivent être choisis parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association foncière.

A cet effet, le maire indique qu'il souhaite céder sa place à M. Albert RUIZ, Maire délégué de Goncourt.

Le conseil municipal :

- prend acte de la nomination de M. Albert RUIZ, Maire délégué de Goncourt, comme membre de droit du bureau de l'association foncière de Goncourt ;

- désigne les personnes suivantes :

- M. Sébastien GUILLERMO, domicilié 1 chemin de la Cotelotte – Goncourt – 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon
- M. Maurice PICAUT, domicilié 49 allée des Tilleuls 88800 Vittel
- M. Arnaud FOISSEY, domicilié 24 rue des Tilleuls 52150 Harréville-les-Chanteurs,

propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'association foncière, en qualité de membre de l'association foncière de Goncourt.

Vote : pour 17, contre 2, abstention 0.

**MOTION DE
SOUTIEN AUX
COMMUNES
FORESTIÈRES DE
FRANCE**

(délibération n°2021-054)

La fédération des communes forestières sollicite les communes pour voter une motion visant à demander le retrait des mesures gouvernementales suivantes :

- augmentation des contributions des 14 000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;
- le futur Contrat Etat-ONF prévoyant la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Accord du conseil municipal pour approuver la motion précitée. Vote : pour 16, contre 0, abstention 3.

**QUESTIONS
DIVERSES**

- J' Action Haute-Marne et les Jeunes Agriculteurs organisent la 67^{ème} fête de l'agriculture qui aura lieu à Orquevaux le 29 août 2021 et sollicite la commune pour une subvention. Le conseil communautaire Meuse Rognon ayant attribué une subvention de 2 000 € pour cette manifestation, le conseil municipal ne votera pas de subvention.

- Festivités des 13 et 14 juillet 2021 :

13 juillet : retraite aux flambeaux, départ 21h30 place de l'hôtel de ville pour rejoindre la mairie de Saint-thiébauld puis direction le terrain de foot pour le tir du feu d'artifice à 23h00

14 juillet : les maires délégués ont été sollicités pour connaître leur volonté de maintenir cette année la cérémonie du 14 juillet dans leur commune. Au vu des retours, seule la commune déléguée de Bourmont organisera le 14 juillet pour l'année 2021. Cérémonie place de l'hôtel de ville à Bourmont à 12h pour tous les habitants de la commune nouvelle.

- Maison Dewez à Goncourt : le maire précise que suite aux travaux de mise en sécurité de la toiture il serait opportun de mettre en sécurité le pignon

- La papeterie à Goncourt : M. Romuald Rosier rappelle qu'une micro-station existe dans la cour de la ferme et demande si un contrat d'entretien pour les pompes peut être établi. Accord, voir avec l'entreprise Galland.

- M. Philippe Poulain demande s'il est possible de refaire la plaque d'appellation du terrain de foot de Bourmont « Patrick Poulain ».

- M. Raymond Michel annonce aux élus la date de la prochaine balade de la Meuse : dimanche 12 septembre 2021

- parapente : une évaluation du site a été faite le 26 juin dernier. Des travaux d'élagage sont à effectuer, les parcelles en question seront à identifier.

- M. Sébastien Guillermo informe que M. Albert Ruiz a demandé des devis pour aménager un studio au-dessus de la salle des fêtes de Goncourt.

La séance est levée à 22 heures 27.